

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Karine LEBATTEUX, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Sandra BERGER, Sylvie METEYER, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Stéphane FOURNIER.

Absents excusés : Nathalie MONCEAU (pouvoir à Ludovic LEGENDRE), Katia HARDOUIN (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Cécile JANVIER, Mickaël BEURY, (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Stéphanie SIMON (pouvoir à Nadège TERREAU), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE), Jean TARDIF (pouvoir à Pascal MAZÉ).

Absents :

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Arnaud GOYÉ

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 15/01/2019

1. Finances
 - a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2019
 - b. Remise des prix pour les maisons fleuries et illuminées
 - c. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2019
2. Travaux
 - a. Opération de rénovation des bâtiments communaux : mairie, centre communal polyvalent et la poste : validation de l'avant-projet définitif (APD)
 - b. Travaux d'accessibilité : demande de dérogation
3. Urbanisme
 - a. Avis sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre Le Mans et Pincé – plan de gestion pluriannuel 2019-2022
 - b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
4. Ressources humaines
 - a. Avancement de grade au titre de l'année 2019
 - b. Renouvellement de contrat
5. Règlement Général sur la Protection des Données : présentation de la mise en place sur la commune
6. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossiers en cours
7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2019
8. Divers

1. Finances

a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2019

Délibération 2019/01/04 :

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif de la commune pour l'année 2019, pour des raisons d'urgence ou de délais d'intervention,

M. le Maire demande à l'Assemblée de valider les dépenses énumérées ci-dessous :

Gestionnaire	article comptable	fournisseur	objet	montant HT (en €)	montant TTC (en €)
Travaux	2152	ESVIA	Signalisation horizontale et verticale pour les écoles	3 407.82	4 089.38
Informatique	2183	LDLC PRO	Achat vidéo projecteur pour la salle polyvalente	573.25	687.90
Urbanisme	2152	Signaux Girod	Achat panneau de rue + la pose suite à la numérotation métrique	4 658,40	5 590,08
Travaux	2151	Le Batimans	Travaux pour reprise de noue rue des Eglantines et modification réseau EP	3 195.00	3 834.00
Travaux	21571	JOLIVET	Achat tondeuse autoportée frontale	20 829.08	24 994.89 (à déduire la reprise d'une tondeuse 3 500 € soit un montant total de 21 494.90 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour valide les dépenses listées ci-dessus à engager avant le vote du budget primitif 2019 de la commune.

b. Remise des prix pour les maisons fleuries et illuminées

Délibération 2019/01/05 :

La commune a organisé un concours des maisons fleuries et un concours des maisons illuminées 2018.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

La remise des prix se fera le 1er mars 2019.

Il est remis des bons chez les commerçants de la commune à savoir :

concours	maisons fleuries	maisons illuminées
nombre d'inscrits	13	14
bons de 60 €	4	3
bons de 50 €	5	5
bons de 40 €	4	6
montant total	650 €	670 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour valide les sommes pour cette remise des prix.

Ces bons sont valables chez les commerçants de Spay.

Ce montant est inscrit au budget primitif de la commune au compte 6714.

c. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2019

Délibération 2019/01/06 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Ulysse GRUDE, Adjoint aux associations et à Nicolas ALLAIN, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2019.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Ulysse GRUDE, Nicolas ALLAIN et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

AFN-FNACA de Spay	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association AFN-FNACA,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	400 € + 300 € exc.	500 € + 300 exc.	400 €	400 €

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote (son vote ainsi que celui de Katia HARDOUIN dont il a le pouvoir ne sont pas pris en compte),

Jean TARDIF (qui aurait quitté la salle s'il avait été présent) a donné pouvoir à Pascal MAZÉ, le vote par pouvoir de Jean TARDIF n'est pas pris en compte pour le vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association GÉNÉRATIONS MOUVEMENT,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

COMITÉ DE JUMELAGE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 600 € + 900 € exc.	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'association COMITÉ DE JUMELAGE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

COMITÉ DES FÊTES	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	700 €	800 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association COMITÉ DES FÊTES,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

LES CHORISTES	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	200 € + 80 € exc.	200 € + 1 600 € exc.	200 € + 400 € exc.	200 € + 400 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 200 € à l'association CHORALE DES AÎNÉS ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

ÉCOLE DE MUSIQUE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	28 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 24 000 € à l'association ÉCOLE DE MUSIQUE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention de partenariat financière avec l'association.

ESPAYRANCE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	900 €	900 €	900 €	900 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 900 € à l'association ESPAYRANCE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

FCPE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	700 €	700 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association FCPE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

MOSAÏQUE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	600 €	600 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association MOSAÏQUE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SCRABBLE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association SCRABBLE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

UNION MUSICALE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	600 €	600 € + 2 000 €	600 € + 2 000 €	600 € + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € à l'association UNION MUSICALE ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2 000 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

AGSA (Ass. École élémentaire)	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	800 €	Oubli de l'envoi du dossier	800 €	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association AGSA,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

ASPAYTONIC	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	500 €	500 €	500 €	500 €

Ulysse GRUDÉ et Sylvie METEYER sont sortis de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association ASPAYTONIC,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

ASSO	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	asso non créée	1 000 €	500 €	500 €

Pour rappel, une subvention de 500 € a été versée fin 2018 pour création d'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association ASSO,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SLR ATHLÉTISME	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	350 €	350 €	350 €	350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 350 € à l'association SLR ATHLÉTISME,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

TON BAD A SPAY MIN CLUB	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 700 € + 500 € exc.	2 500 €	1 700 €	1 700 €

Nicolas ALLAIN, Gladys TORTAY et Sandra BERGER sont sortis de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association TON BAD A SPAY MIN CLUB,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

CYCLO SPAY	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	800 €	850 €	800 €	800 €

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote (le pouvoir de Katia HARDOUIN n'est donc pas comptabilisé),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association CYCLO SPAY,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

ÉCOLE DE FOOT + FOOTBALL	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	15 000 € + 2 000 exc	17 000 €	17 000 €	15 000 € + 2 000 € exc.

Arnaud GOYÉ est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Jean TARDIF (qui aurait quitté la salle s'il avait été présent) a donné pouvoir à Pascal MAZÉ, le vote par pouvoir de Jean TARDIF n'est pas pris en compte pour le vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 15 000 € et 2 000 € (subvention exceptionnelle pour l'école de foot) à l'association FOOTBALL ET ÉCOLE DE FOOT,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	550 €	600 €	550 €	550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 550 € à l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SPAY HANDBALL Val de Sarthe	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	500 €	800 €	500 €	500 € + 200 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY HANDBALL Val de Sarthe, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

JUDO	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 300 €	1 800 €	1 300 €	1 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 300 € à l'association JUDO,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

PÉTANQUE CLUB DE SPAY	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	500 €	500 € + 480 €	500 € + 240 €	500 € + 240 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association PÉTANQUE CLUB ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 240 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SPAYCIFIC'DANSE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 700 € + 300 € exc.	2 200 €	1 700 € + 300 € exc.	1 700 € + 300 € exc.

Gladys TORTAY est sortie de la salle du conseil pendant le débat et le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association SPAYCIFIC'DANSE ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SPAY TENNIS AVENIR	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €

Katia HARDOUIN (qui aurait quitté la salle si elle avait été présente) a donné pouvoir à Jean-Yves AVIGNON, le vote par pouvoir de Katia HARDOUIN n'est pas pris en compte pour le vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 200 € à l'association SPAY TENNIS AVENIR,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

SPAY CLUB PONGISTE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 400 €	1 500 €	1 400 €	1 400 €

Jean TARDIF (qui aurait quitté la salle s'il avait été présent) a donné pouvoir à Pascal MAZÉ, le vote par pouvoir de Jean TARDIF n'est pas pris en compte pour le vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 400 € à l'association SPAY CLUB PONGISTE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,
-

MINI-GOLF CLUB	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	600 €	700 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € à l'association MINI-GOLF,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

BASKET	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	300 €	300 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à l'association BASKET,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

YOGA	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	500 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association YOGA,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

Association Refuge	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	500 €	500 €	300 € + 200 € exc.	300 € + 200 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre (Caroline BATTEUX-LEVEAU) et 5 abstentions (Christophe VAUMORON, Jean-Luc HUVELINE, Gladys TORTAY, Stéphane FOURNIER, Ludovic LEGENDRE) :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à l'association REFUGE, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

La Commission Associations n'a pas adressé de dossier de demande de subvention du fait qu'il n'y a pas d'activités proposées aux familles spayennes et pas d'utilité publique et précise qu'il n'y a plus de gratuité de salle pour :

- L'association Team Axel DAPP
- L'association Steve Karting Racing

PRÉVENTION ROUTIERE	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	150 €	oui	150 €	150 €

Intervention à l'école tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 150 € à la PRÉVENTION ROUTIERE,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

Association Culturelle Cantonale	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	474.88 € (2968 hab à 0.16€)	474.88 € (2968 hab à 0.16€)	474.88 € (2968 hab à 0.16€)	474.88 € (2968 hab à 0.16€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 474.88 € à l'Association Culturelle Cantonale,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

LES ENNEMIS DES CULTURES (FDGDON)	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	600 €		600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Stéphane FOURNIER):

- Décide d'allouer la somme de 600 € aux Ennemis des cultures,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

La commission précise qu'il n'y a pas eu de demande de subventions des associations suivantes :

- Le Petit Duc
- Charlie Country
- SPAY'CIAL HUMOUR
- RETRAITE SPORTIVE. Pour rappel, une subvention de 500 € a été versée à cette association fin 2018 pour création d'association.

Subventions à caractère social	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	2 000 €	1915 €	1 915 €	1 915€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 915 € aux associations à caractère social, examinées par le C.C.A.S.
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2019 de la commune,

Création d'association en cours d'année	Avis CM 2018	Demande 2019	Proposition Commission 2019	Vote CM 2019
	1 500 €	€	1 000 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'inscrire au budget primitif 2019 la somme de 1 000 € pour création d'association en cours d'année.

Le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019 s'élève à 68 279.88 € et sera inscrit au budget primitif 2019 de la commune.

2. Travaux

a. Opération de rénovation des bâtiments communaux : mairie, centre communal polyvalent et la poste : validation de l'avant-projet définitif (APD)

Délibération 2019/01/07 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

La commune a signé en 2017 un contrat pour une assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'entreprise CMB basée au Mans pour déterminer un programme de travaux pour la mairie, le CCP et l'ancienne poste (étude de faisabilité technique et financière).

Un appel d'offres à maîtrise d'œuvre a été lancé au mois de juin 2018. Suite à cet appel d'offres, l'atelier DELAROUX a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Il est présenté à l'Assemblée, le dossier d'Avant-Projet Définitif.

Réhabilitation du centre communal polyvalent

total HT	409 000,00
----------	------------

Réhabilitation de l'ancienne poste

total HT	121 000,00
TVA 20%	24 200,00
total TTC	145 200,00

Réhabilitation de la mairie

total HT	238 000,00
TVA 20%	47 600,00
total TTC	285 600,00
option réfection peinture salle du conseil	3 000,00

total travaux HT	768 000,00
TVA 20%	71 800,00
total travaux TTC (CCP reste en HT)	839 800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, approuve l'avant-projet définitif comme indiqué ci-dessus, des travaux de réhabilitation de la mairie, du centre communal polyvalent et de l'ancienne poste.

b. Travaux d'accessibilité : demande de dérogation

Délibération 2019/01/08 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a déposé un dossier ADAP (Agenda d'Accessibilité programmé) pour tous les travaux sur les bâtiments.

Dans certains projets la mise en accessibilité n'est pas réalisable sur le plan financier et technique.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de dérogation à l'ADAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour autorise M. le Maire à déposer auprès des services de l'Etat une demande de dérogation à l'ADAP.

3. Urbanisme

a. Avis sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre Le Mans et Pincé – plan de gestion pluriannuel 2019-2022

Délibération 2019/01/09 :

M. le Maire présente le dossier à l'Assemblée,

Le Département de la Sarthe a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (IOTA), relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre le Mans et Pincé, plan de gestion pluriannuel 2019-2022.

L'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 a ouvert une enquête publique du 07 janvier 2019 au 25 janvier 2019.

Le département de la Sarthe est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF) sur la Sarthe en aval du Mans jusqu'à la limite avec la Maine-et-Loire, depuis le 1^{er} janvier 2008. Il gère 86 km de rivière navigable, aménagée par 16 écluses et 13 canaux latéraux (14.225 km).

Le Département a l'obligation de maintenir sur tout le chenal de navigation un mouillage de 1.10 m pour assurer la circulation normale et la sécurité des embarcations, en particulier dans les canaux latéraux.

Dans ce cadre, un plan de gestion pour la période 2019-2022 a été élaboré en application de l'article L.215-15 du code de l'environnement et de l'arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou de canaux ;

Le plan de gestion concerne les travaux d'entretien menés sur la Sarthe navigable, en aval du Mans et jusqu'à la limite avec le département de Maine-et-Loire.

Les communes concernées sont, d'amont en aval :

Le Mans, Allonnes, Arnage, Spay, Fillé-sur-Sarthe, Guécélard, Roézé-sur-Sarthe, la Suze-sur-Sarthe, Chemiré-le-Gaudin, Fercé-sur-Sarthe, Noyen-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Duriel, Parcé-sur-Sarthe, Avoise, Juigné-sur-Sarthe, Solesmes, Sablé-sur-Sarthe, Souvigné-sur-Sarthe, Pincé, Précigné.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie,

La commission urbanisme, en réunion du 17 décembre 2018 a émis un avis favorable à ce dossier.

Les communes concernées doivent donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, valide le projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre le Mans et Pincé, plan de gestion pluriannuel 2019-2022.

b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire à compter du 21/12/2018

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18z0041	12 rue d'Allonnes	AB 280	1000 m ²		X
18Z0042	47 rue de Fillé	AA 104	1200m ²		X
18Z0043	Le Bordage	AL 118	3812 m ²		X
18Z0044	3 route de la Belle Etoile	AL 198	4003 m ²		X
19Z0001	14 impasse des Aulnays	AC125 AC112 AC113 AC123	1 753 m ² 376 m ² 92 m ² 287 m ²		X
19Z0002	15 ter rue de Voivres	AB 371 AB 372	346 m ² 1 163 m ²		X
19Z0003	7 rue du 19 mars 1962	AB 319 AB 320	228 m ² 265 m ²		X

4. Ressources humaines

a. Avancement de grade au titre de l'année 2019

A reporter au prochain conseil.

b. Renouvellement de contrat au service technique

Délibération 2019/01/10 :

M. le Maire proposé la prolongation de deux contrats de travail à durée déterminée au service technique pour assurer :

- Le remplacement d'un agent en arrêt de travail
- Le remplacement d'un agent en temps partiel thérapeutique à 70% et le remplacement d'un agent qui a quitté le service technique suite à un reclassement dans un autre service pour 50%

Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique indice brut 348,

Durée le temps des arrêts et du temps partiel thérapeutique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour mandate M. le Maire pour la prolongation des contrats de travail aux conditions mentionnées ci-dessus.

c. Prolongation d'un temps partiel

Délibération 2019/01/11 :

M. le Maire expose à l'Assemblée la demande de prolongation d'un temps partiel à 90% d'un agent nommé sur le grade d'animateur à compter du 01/01/2019 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 22 voix pour accepte la prolongation du temps partiel à 90% comme indiqué ci-dessus.

5. Règlement Général sur la Protection des Données : présentation de la mise en place sur la commune

Sujet reporté au prochain conseil.

6. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossiers en cours

Néant.

7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Arnaud GOYÉ demande que le dossier relatif à l'implantation d'un relais de radiotéléphonie débattu en conseil le 15 janvier soit à nouveau mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Maire prend acte.

8. Divers

Néant.

Séance levée à 22h56.